

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2024-675 du 23 décembre 2024 portant ratification de l'adhésion de la République tunisienne à la convention de Vienne, relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2024-49 du 20 décembre 2024, portant approbation de l'adhésion de la République tunisienne à la convention de Vienne, relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires.

Vu la convention de Vienne, relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, conclue le 21 mai 1963.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée l'adhésion de la République tunisienne à la convention de Vienne, relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, conclue le 21 mai 1963.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 décembre 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed